

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation continue

CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Code du travail : Art. R4224-15 et 16 et 8

Circulaire CARSAT 32/10 du 03/12/2010

PUBLIC/PREREQUIS :

Salariés motivés par la prévention des risques et l'acquisition de gestes de secours

FORMATEURS :

Formateur SST

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Matériel de secourisme
- Livrets pédagogiques

OBJECTIFS :

- Développer une culture de prévention des risques professionnels
- Savoir protéger la victime et les témoins, alerter et secourir dans le cadre particulier des accidents survenant dans l'environnement de travail

DUREE : 1 jour

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 4 à 10

PROGRAMME :

Les Connaissances Techniques

- Rappels
 - Accidents du travail dans l'établissement ou la branche
 - Intérêt de la prévention des risques professionnels
 - Rôle du secouriste du travail
- Protéger
 - Sources de risques (écrasement, électrisation, incendie, explosion, asphyxie...)
 - Actions pour supprimer les risques identifiés
 - Limiter les expositions aux dangers
 - Cas particuliers : dégagements d'urgence/sirènes d'alerte
- Examiner et faire alerter
 - Signes de gravité : saignement, étouffement,
 - L'alerte : éléments du message d'alerte, les consignes
 - Organiser l'accès des secours
- Secourir
 - Déterminer l'action à effectuer après examen de la victime
 - Rappels des techniques :
 - Saignement : compression manuelle, tampon
 - Etouffement : claque dans le dos, Heimlich,
 - Malaise : mise au repos, transmissions au médecin
 - Brûlures : thermiques, chimiques, électriques, interne
 - Plaies : abdominale, thoracique, section de membre, plaie de l'œil, plaie simple
 - Victime inconsciente : Position Latérale de Sécurité (PLS)
 - L'arrêt cardio- respiratoire : réanimation chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson, utilisation du DEA
- Situations inhérentes aux risques professionnels
 - A la profession
 - A l'entreprise

Mise en Pratique

- Chaque séquence fera l'objet d'une mise en pratique seul et en équipe.

INTRA

INTER

MODALITES D'EVALUATION :

- Contrôle continu
- Mise en situation

CONTACT :

04 42 09 49 03

qse@qseformation.com



COMMENTAIRES :

- La durée de validité du S.S.T. est de 12 mois après la formation initiale, puis au maximum tous les 24 mois
- Son renouvellement est effectué par un recyclage de 6 heures minimum (ou 4 heures minimum si recyclage effectué tous les ans).

